

Paudex, le 23 septembre 2014

USPI INFO n° 24/2014

Association: Recommandations de l'USPI Suisse relatives au mode standard de calcul des surfaces

L'USPI Suisse a édicté des recommandations relatives au mode standard de calcul des surfaces. Elles contiennent des définitions portant sur quelques termes courants tels que l'attique, le balcon, les combles, etc., des schémas relatifs à différentes notions de surfaces et un exemple de calcul des surfaces de vente brute et nette.

Les réglementations et pratiques destinées à déterminer les surfaces des logements mis en vente ne sont pas uniformes dans les différents cantons romands. En outre, les normes existantes, du fait de leur complexité et de leur orientation essentiellement technique, ne sont pas directement destinées au grand public.

Devant ce constat, et afin de faciliter la compréhension par le plus grand nombre, l'USPI Suisse a édicté des recommandations concernant un mode standard de calcul des surfaces, sous réserve de quelques spécificités cantonales.

Ces recommandations, annexées à la présente sous forme de quatre pages A4 ou deux pages A3 (pour réaliser une brochure), contiennent des définitions de quelques termes courants tels que l'attique, la balcon, la loggia, etc., des schémas portant sur différentes notions de surfaces et un exemple de calcul des surfaces de vente brute et nette.

L'USPI Suisse en recommande l'usage le plus large possible, tant pour la vente que pour l'estimation et préconise de mentionner « surfaces selon USPI Suisse » ainsi que de joindre copie de ces recommandations.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat

Annexes : ment.